

SAFPT

INFO

Les agents publics sont-ils vraiment « mieux payés » que les salariés du privé ?

Les données 2023 de l'Insee apportent une réponse nuancée 🤔

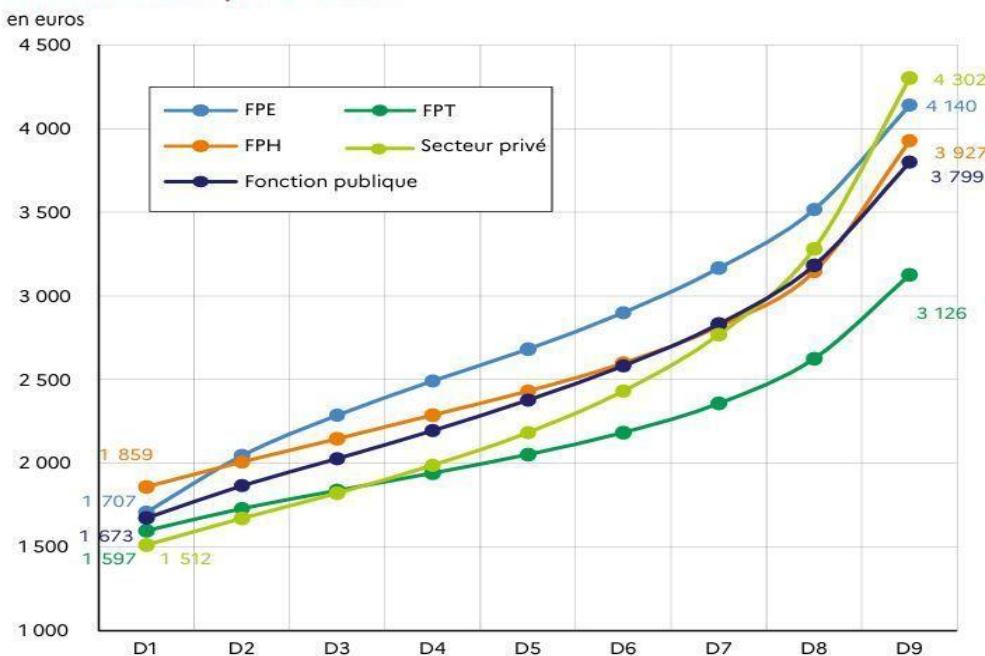
- À bas salaire, les écarts sont faibles : les agents territoriaux (1 512 €) et les salariés du privé (1 597 €) se situent quasiment au même niveau.
- À haut salaire, la différence explose : un cadre de l'État perçoit en moyenne 4 302 €, soit près de 1 200 € de plus qu'un cadre du privé (3 927 €).
- La fonction publique territoriale reste le versant le moins rémunérateur, reflet de la structure de ses emplois : beaucoup de métiers d'exécution et peu de postes d'encadrement supérieur.

💡 Lecture RH :

Ces données confirment la nécessité d'une réflexion sur la revalorisation des carrières dans la FPT, où les écarts de rémunération avec l'État se creusent encore, au risque d'affaiblir l'attractivité du service public local.

🔍 Source : Insee, Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi, 2023.

Figure 4 : Distribution des salaires nets mensuels dans la fonction publique par versant et dans le secteur privé, en 2023



Source : Base tous salariés, Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, salaires nets moyens en équivalent temps plein mensualisé.

Champ pour le privé : France (hors Mayotte), salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Champ pour la fonction publique : Hors militaires, assistants maternels et familiaux, apprentis, internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : 10 % des agents de la fonction publique ont un salaire net mensuel moyen supérieur à 3 799 euros.